



# *Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton*

---

## Avis public

### **Règlement 2018-114**

**Modifiant le règlement 2016-102 fixant les modalités de la prise en charge par la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée**

est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 5 mars 2018, le règlement portant le numéro 2018-114 a été adopté.

**Les modifications visent les articles 14 et 15, concernant la tarification et la facturation.**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 12h30 à 15h30.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 7 mars 2018.

*B. Leclerc*

\_\_\_\_\_  
Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe